



3b - Plan de Zonage
 Echelle 1/5000

P.L.U. approuvé par délibération
 du Conseil Municipal le 14 décembre 2016

Le Maire

LÉGENDE

- Ua - Noyau historique du village
- Ua1 - Noyau historique du village exposé aux risques d'inondation, constructible sous réserve, mais excluant la construction d'établissements sensibles
- Ua2 - Noyau historique du village exposé aux risques d'inondation, constructible sous réserve
- Ua - Quartiers résidentiels
- Uu - Site universitaire
- Uu1 - Site universitaire réservé au stationnement
- Uu2 - Site universitaire exposé aux risques d'inondation, constructible sous réserve
- Uu3 - Site universitaire exposé aux risques d'inondation, inconstructible, mais permettant la réalisation de stationnement
- Ue - Sites d'activités économiques et d'équipements publics
- Ue1 - Sites d'activités économiques exposés aux risques d'inondation, constructible sous réserve
- Ue2 - Sites d'activités économiques exposés aux risques d'inondation, inconstructible, mais permettant la réalisation de stationnement
- Uai - Site d'activités économiques exposé aux risques d'inondation, inconstructible
- 1AU - Zone d'extension urbaine de caractère résidentiel
- A - Zone agricole
- A1 - Zone agricole inconstructible à l'exception des abris de pâture
- N - Zone naturelle
- Nf - Zone naturelle forestière
- Nc - Zone naturelle permettant les aménagements liés à l'arrêt ferroviaire
- Ne - Zone naturelle d'étang
- Ni - Zone naturelle inconstructible exposée aux risques d'inondation
- Ni1 - Zone naturelle exposée aux risques d'inondation, constructible sous conditions
- Ni2 - Zone naturelle exposée aux risques d'inondation, inconstructible, mais permettant la réalisation d'abris de jardins
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Arbres remarquables à préserver
- Haies et ripisylves remarquables à préserver

Emplacements réservés

Emplacements Réservés	Surface	Objet	Destinataires
	4,35 ares	Amélioration de la desserte de la zone Ua	Commune de Sevenans
	4,16 hectares	Création - Valorisation d'un espace pédagogique de bords de versant « zone humide »	Commune de Sevenans
	253 mètres de longueur et 7 mètres de largeur	Compléter et sécuriser le réseau de pistes cyclables départementales	Conseil Général du Territoire de Belfort
	0,84 hectare	Halle ferroviaire sur la ligne Belfort-Orléans	Réseau ferré de France



Transport de matières dangereuses

- Canalisations de transport de gaz
- Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides
- Périmètres d'effets létaux

**PPRI de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise
 Communes de Dorans et Sevenans**

- Légende du zonage réglementaire**
- Zone E : expansion de crue
 - Zone U1 : contraintes d'urbanisme très fortes et risques humains très élevés
 - Zone U2 : contraintes d'urbanisme fortes et risques humains élevés
 - Zone U3 : contraintes d'urbanisme faibles et risques humains faibles





3b - Plan de Zonage
Echelle 1/2000

P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal le 14 décembre 2016

Le Maire



LÉGENDE

- Ua - Noyau historique du village
- Uai1 - Noyau historique du village exposé aux risques d'inondation, constructible sous réserve, mais excluant la construction d'établissements sensibles
- Uai2 - Noyau historique du village exposé aux risques d'inondation, constructible sous réserve
- Uu - Quartier résidentiel
- Uu1 - Site universitaire
- Uui - Site universitaire réservé au stationnement
- Uui1 - Site universitaire exposé aux risques d'inondation, constructible sous réserve
- Uu - Sites d'activités économiques et d'équipements publics
- Uae - Site d'activités économiques exposé aux risques d'inondation, constructible sous réserve
- Uai1 - Site d'activités économiques exposé aux risques d'inondation, inconstructible, mais permettant la réalisation de stationnement
- IAU - Zone d'extension urbaine de caractère résidentiel
- A - Zone agricole
- A1 - Zone agricole inconstructible à l'exception des abris de pâture
- N - Zone naturelle
- Nf - Zone naturelle forestière
- N1 - Zone naturelle permettant les aménagements liés à l'arrêt ferroviaire
- N2 - Zone naturelle d'éclaircie
- Ni - Zone naturelle inconstructible exposée aux risques d'inondation
- Ni1 - Zone naturelle exposée aux risques d'inondation, constructible sous conditions
- Ni2 - Zone naturelle exposée aux risques d'inondation, inconstructible, mais permettant la réalisation d'abris de jardins
- Espaces réservés
- Espaces classés au titre de l'article L.153-1 du code de l'urbanisme
- Arbres remarquables à préserver
- Haies et ripisylves remarquables à préserver

Emplacements réservés

Emplacements Réservés	Surface	Objet	Destinataires
	4,35 ans	Amélioration de la desserte de la zone Ua	Commune de Sevenans
	4,16 hectares	Citation - Valorisation d'un espace pédagogique de bords de versant « zone humide »	Commune de Sevenans
	253 mètres de voirie et 7 mètres de largeur	Compléter et sécuriser le réseau de pistes cyclables départementales	Conseil Général du Territoire de Belfort
	0,84 hectare	Halle ferroviaire sur la ligne Belfort-Orléans	Réseau ferré de France



Transport de matières dangereuses

- Canalisation de transport de gaz
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides
- Périmètres d'effets létaux

PPRI de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosamontoise
Communes de Dorans et Sevenans

- Légende du zonage réglementaire
- Zone E : expansion de crue
 - Zone U1 : contraintes d'urbanisme très fortes et risques humains très élevés
 - Zone U2 : contraintes d'urbanisme fortes et risques humains élevés
 - Zone U3 : contraintes d'urbanisme faibles et risques humains faibles

